

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-BRTE

Événement :	atterrissage avant le seuil de piste.
Causes identifiées :	non respect des procédures, appréciation imparfaite de l'environnement.

Conséquences et dommages : carénages du train principal, saumon, aileron, crochet d'amarrage et volet gauches endommagés

Aéronef : avion Robin DR 340 " Major ".

Date et heure : 1^{er} août 1998 à 13 h 45.

Exploitant : club.

Lieu : AD Romilly-sur-Seine (10).

Nature du vol : local.

Personnes à bord : pilote + 2.

Titres et expérience : pilote 34 ans, TT de 1990, PP de 1996, 837 heures de vol dont 37 sur type et 12 dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'accident : vent 360° / 08 kt, CAVOK.

Circonstances

En finale 28, la piste étant occupée par un planeur prêt au décollage, le pilote remet les gaz. Il survole la piste à faible hauteur, passe en vent arrière 04 main gauche. En courte finale, le saumon de l'aile gauche heurte une route située 185 mètres avant le seuil. L'avion touche la piste, part sur la gauche, heurte une balise et termine sa course dans un champ adjacent. Le pilote roule à travers ce champ jusqu'au parking. Il ne signale ni l'événement ni les dommages.

Des traces du train avant et de la roue gauche du train principal sont visibles entre la route et la piste.

Remarque : les consignes particulières de la carte VAC de l'aérodrome stipulent que :

- l'utilisation simultanée des pistes est interdite aux avions, ULM et parachutistes pendant l'activité planeurs,
- l'aérodrome est inutilisable hors pistes, taxiways et parkings,
- la piste 04/22 est utilisable uniquement par vent fort.